

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2001 B 01146
Numéro SIREN : 340 560 846
Nom ou dénomination : 2 I - INTER INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2020 sous le numéro de dépôt 16499


Pour copie
à l'Assemblée
Le Président
A. J.

2I INTER INVESTISSEMENTS
Société anonyme
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 46, rue de Verdun 91310 LONGPONT SUR ORGE
RCS Evry : B 340 560 846

RAPPORT DE GESTION DE GROUPE SUR LES COMPTES CONSOLIDES
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MARS 2020

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY

	Le : 4 NOV. 2020 Numéro: 16499
--	-----------------------------------

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi nous avons établi des comptes consolidés pour l'exercice clos le **30 septembre 2019** pour l'ensemble du groupe constitué par notre société et ses filiales, selon la méthode de l'intégration globale.

Ces comptes ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux et font l'objet du présent rapport à propos duquel nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires et soumettons à votre approbation.

ACTIVITE DU GROUPE REPOTEL ET SITUATION FINANCIERE

L'ensemble des établissements de santé a signé avec l'ARS un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Les établissements du secteur médico-social suivants ont signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), convention remplaçant les conventions tripartites pour une durée de 5 ans :

- Gambetta, à effet du 1^{er} février 2018
- Brunoy, à effet du 1^{er} janvier 2019
- Marcoussis, à effet du 1^{er} janvier 2019

L'ensemble des établissements du secteur Médico Social a vu ses autorisations renouvelées à effet du 3 janvier 2017 pour une période de 15 ans. De même, tous les EHPAD ont fait l'objet d'une évaluation interne en décembre 2018.

Les travaux d'agrandissement de la clinique de Fontenay sont en cours d'exécution

Les clinique de Pierrefitte sur seine et des Buttes Chaumont ont reçu la décision de certification le 26 février 2019 pour une durée de 6 ans, niveau A.

Au mois de mai 2019, une nouvelle activité de soins de suite et réadaptation indifférenciés, en hôpital de jour a été autorisée et une nouvelle société dénommée SAS CLINALLIANCE ETAMPES a

été constituée le 3 juin 2019. L'activité doit être exercée dans un premier temps dans les locaux du Centre Hospitalier Sud Essonne d'Etampes : à cette effet un convention d'occupation a été signée le 16 juillet 2019, à effet du 1^{er} septembre 2019, moyennant une redevance mensuelle de 3 750 euros portée à 7 500 euros dès la prise en charge du premier client.

Cette redevance inclut la fourniture des fluides, déchets, DASRI et charges locales mensuelles.

Dans un deuxième temps, est prévu l'acquisition de terrains propriété du Centre Hospitalier susdit afin d'y construire un établissement pour l'exploitation de cette autorisation.

Notre filiale, REPOTEL BRUNOY, a fait l'objet d'un contrôle URSSAF aboutissant à un rappel de cotisations en juillet 2019 d'un montant de 558 euros.

La clinique des Buttes Chaumont a fait l'objet de vérification de comptabilité pour les exercices clos le 30 septembre 2016, 2017 et 2018, contrôle qui n'a donné lieu en mai 2019 à aucune rectification.

La situation financière du groupe est satisfaisante.

L'endettement du groupe concerne essentiellement l'acquisition du foncier des sociétés d'exploitation.

- Endettement sur chiffre d'affaire	22.98 %
- Endettement sur capitaux propres (groupe et minoritaires)	14.50 %
- Endettement net	0
- Coût moyen endettement (dettes nettes sur capitaux propres groupe et minoritaires)	2,42 %

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le groupe exploite des maisons de retraite sous la marque REPOTEL et des cliniques sous la marque CLINALLIANCE.

La SA 2I INTER INVESTISSEMENTS exerce des fonctions de contrôle, d'animation, participe activement à la conduite de la politique du groupe qu'elle définit et dont elle contrôle l'application

Elle fournit notamment à ses filiales son assistance permanente dans la définition et la mise en place de la stratégie du groupe, assure la direction générale de l'ensemble des sociétés d'exploitation et assiste la direction opérationnelle de chacune dans le cadre de la politique définie et ce notamment dans les domaines administratifs, comptables, de gestion, financière, travaux.

Les sociétés prises en compte dans la consolidation sont celles figurant ci-après :

- REPOTEL (20,29%), REPOTEL BRUNOY (97,31%), SCI REPOTEL LES CHARTIERES (99,5%), CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS SUR ORGE (77,65%), SCI REPOTEL SAVIGNY LE TEMPLE (80 %), SCI REPOTEL FINETSO (98 %), REPOTEL MAUREPAS (2,4%), SCI REPOTEL ANADAV GAMBETTA (99 %), SCI DANASO (99 %), SCI ESSONNES CELESTINS (99,99%), SCI FONTENAY (90%), SARL CLINALLIANCE FONTENAY (99%), SARL REPOTEL GAMBETTA (99,8 %), SCI CLAVEL FESSART (99,9%), SARL REPOTEL

ISSY (99%), SCI ISSY (90%), SARL CLINALLIANCE PARIS BUTTES CHAUMONT (95%), SARL CLINIQUE DE READAPTATION DE PIERREFITTE (70%), SAS SOCIETE NOUVELLE REPOTEL GENNEVILLIERS (50%) ; SOCIETE REPOTEL VOISINS LE BRETONNEUX (50%), SCI PIERREFITTE (90%), SCI BOUVILLE (99%), SCI SAINT CLOUD (90%), SASU LES JARDINS DE SAINT CLOUD (100%), LDA ELEGANT MYSTERY (100%), LDA TREASURE TENDENCY (100%), LDA DANTAGALUM (100%), CLINALLIANCE ETAMPES (80%).

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

En dépit des charges accrues liées notamment à la réglementation de plus en plus complexe et créatrice de charges, à la baisse tarifaire des prix de journée des cliniques et à la nouvelle tarification règlementaire, le groupe REPOTEL - CLINALLIANCE a vu son chiffre d'affaire se maintenir puisque celui-ci s'est élevé au **30 septembre 2019** à **80 639 K€** contre **78 708 K€** pour l'exercice précédent soit une variation de **+2.45%**.

Le montant des charges de personnel incluant la participation des salariés s'est élevée à **44 625 K€** contre **43 338 K€** pour l'exercice précédent soit une variation de **+2.97 %**.

L'effectif moyen du groupe s'est élevé à **1 011** contre **992** pour l'exercice précédent soit une variation de **+1.92 %**.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à **19 035 K€** contre **19 159 K€** pour l'exercice précédent, soit une variation de **-0.65 %**.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève au **30 septembre 2019** à **11 715 K€** contre **13 402 K€** pour l'exercice précédent soit une variation de **-12.59%**.

EVOLUTION PREVISIBLE

La conjoncture économique dans le secteur et la crise liée au COVID-19 doit nous contraindre à être extrêmement vigilant et nous conduire à la plus grande prudence.

RESULTATS DE LA SOCIETE MERE

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à **6 056 K€**, son résultat d'exploitation à **647 K€** et son résultat net à **4 632 K€**.

RESULTATS DES FILIALES

		Chiffres d'affaires En K€	Résultats nets en K€
REPOTEL	⇨	2 991	716
REPOTEL BRUNOY	⇨	7 820	1 685
CLINIQUE DE VILLIERS SUR ORGE	⇨	20 366	1 990
REPOTEL MAUREPAS	⇨	2 579	769
CLINALLIANCE FONTENAY	⇨	5 376	140
REPOTEL GAMBETTA	⇨	3 495	832
REPOTEL ISSY	⇨	3 650	710
CLINALLIANCE PARIS BUTTES CHAUMONT	⇨	17 012	1 149
CLINALLIANCE PIERREFITTE	⇨	11 736	-273
STE NOUVELLE REPOTEL GENNEVILLIERS	⇨	2 287	415
STE REPOTEL VOISINS	⇨	2 740	708
SCI REPOTEL LES CHARTIERES	⇨		
SCI REPOTEL SAVIGNY LE TEMPLE	⇨		
SCI REPOTEL FINESTO	⇨		
SCI REPOTEL ANADAV GAMBETTA	⇨	813	487
SCI DANASO	⇨		
SCI ESSONNE CELESTINS	⇨		
SCI FONTENAY	⇨		
SCI CLAVEL FESSART	⇨		
SCI ISSY	⇨		
SCI PIERREFITTE	⇨		
SCI BOUVILLE	⇨		
SCI SAINT CLOUD	⇨		
LES JARDINS DE SAINT CLOUD	⇨	604	-946
DANTUGALUM	⇨		
ELEGANT MYSTERY	⇨		
TREASURE TENDENCY	⇨		

Il est précisé que les comptes des SCI sont ceux de l'exercice clos au 31 décembre 2019, à

l'exception de la SCI ANADAV (exercice clos le 30 septembre 2019).

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

A compter du 1^{er} janvier 2020, CLINALLIANCE ETAMPES a initié son activité d'hôpital de jour en soins de suite et de réadaptation sur le site du Centre Hospitalier Sud Essonne. Cependant eu égard à la crise du COVID-19, il n'y a plus aucune activité sur le site

La clinique de Villiers Sur Orge a été autorisée par décision de l'ARS en date du 29 octobre 2019 à exercer une activité hôpital de jour pour les affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens, activité qui devait être initiée au mois de mars 2020 ; mais en raison de la crise du COVID-19 cette activité n'a pas pu être mise en place.

Une autorisation a été délivrée par l'ARS le 29 octobre 2019 afin d'exercer une activité de soins de suite et de réadaptation en hôpital de jour pour les affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens et affections de la personne âgée polyopathologique, à Paris. A cet effet, notre société mère a pris en janvier 2020 une participation dans une SCI dénommée PARIDA qui a pour objet d'acquérir des locaux et les aménager afin que cette autorisation puisse devenir effective.

Votre Conseil vous invite, après lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

2I INTER INVESTISSEMENTS

Société anonyme

Au capital de 40 000 euros

Siège social : 46, rue de Verdun 91310 LONGPONT SUR ORGE

RCS Evry : B 340 560 846

*Pour être
certifié conforme
à l'original
A. B.*

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2020

**L'an Deux Mille Vingt, le 31 mars
à 16 heures,**

Les actionnaires de la société "2I INTER INVESTISSEMENTS", société anonyme au capital de 40 000 euros divisé en 2 500 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 46, rue de Verdun 91310 LONGPONT SUR ORGE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à son siège, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée le **2 mars 2020** à chaque actionnaire.

Il a été établie une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François BOUNIOL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Anaïs BOUNIOL et Monsieur David BOUNIOL, les 2 actionnaires acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Isilda LAGES est désignée comme secrétaire.

La Société Lionel GUIBERT et la SARL ATRIOM, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du **2 mars 2020**, est présente en la personne de Monsieur FORTLACROIX pour la société Lionel GUIBERT et absente, pour la SARL ATRIOM.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 499 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies de l'avis de réception de la lettre de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les comptes consolidés arrêtés au **30 septembre 2019**,
- le rapport de gestion de groupe établi par le Conseil d'Administration
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de groupe établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes consolidés de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion de groupe établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion de groupe établi par le Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **30 septembre 2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le **30 septembre 2019**, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et L225-40 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions qui se sont conclues ou poursuivies au cours de l'exercice, et ratifie spécifiquement les conventions relevant de l'article L225-42 du Code de Commerce.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote distinct de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

2I – INTER INVESTISSEMENTS

Société Anonyme

46, rue de Verdun – 91310 Longpont sur Orge

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

*Pour avis certifié conforme
à l'article 441 du Code de Commerce
L. G. I.*

Exercice clos le 30 septembre 2019

Ce rapport contient 33 pages



3, place des Victoires
75001 PARIS

SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

80, rue Blanche
75009 PARIS

2I – Inter Investissements S.A.

Siège social : 46, rue de Verdun – 91310 Longpont sur Orge
Capital social : €. 40.000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'assemblée générale de la société 2I Inter Investissements SA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 2I Inter Investissements SA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les notes 4.3.2 – Immobilisations corporelles et 4.3.3 – Contrat de location financement de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et des contrats de location financement. Dans le cadre de notre appréciation des méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

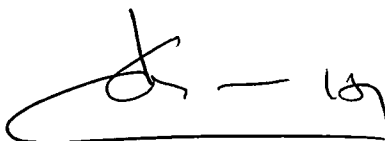
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 13 mars 2020

ATRIOM



Jérôme Giannetti
Associé

Société Lionel Guibert



Lionel Guibert
Associé

2I – Inter Investissements S.A.

Annexe au rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2019

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

SA 2I INTER INVESTISSEMENTS

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2019

Sommaire

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

1	Bilan consolidé	4
2	Compte de résultat consolidé	5
3	Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie	6
4	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	7
4.1	Référentiel comptable	7
4.2	Modalités de consolidation	7
4.2.1	Méthodes de consolidation	7
4.2.2	Regroupement d'entreprises - Ecart d'acquisition	7
4.2.3	Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	8
4.3	Méthodes et règles d'évaluation	8
4.3.1	Immobilisations incorporelles	8
4.3.2	Immobilisations corporelles	8 et 9
4.3.3	Contrats de location financement	9
4.3.4	Immobilisations financières	9
4.3.5	Stocks et travaux en-cours	9
4.3.6	Créances et dettes	9
4.3.7	Impôts sur les bénéfices	10
4.3.8	Provisions pour risques et charges	10
4.3.9	Engagements de retraite et prestations assimilées	10
4.3.10	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)	10
4.3.11	Honoraires des Commissaires aux comptes	10
4.3.12	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	11
4.3.13	Résultats par action	11
5	Périmètre de consolidation	12
5.1	Activité	12
5.2	Faits caractéristiques de l'exercice	12
5.3	Organigramme au 30 septembre 2019	13
5.4	Liste des sociétés consolidées	14 et 15
6	Comparabilité des comptes	16
6.1	Changements comptables	16
6.2	Variations de périmètre	16

7	Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations	17
7.1	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	17
7.2	Immobilisations corporelles	18
7.3	Immobilisations financières	19
7.4	Stocks et en-cours	19
7.5	Ventilation des créances par échéance	20
7.6	Dépréciation de l'actif circulant	20
7.7	Capitaux propres	20
7.7.1	Composition du capital social	20
7.7.2	Variation des capitaux propres - Part du groupe	21
7.8	Provisions	21
7.9	Impôts différés	22
7.10	Emprunts et dettes financières	23
7.11	Autres passifs à court terme	23
7.12	Engagements hors-bilan	23
7.13	Amortissements et provisions d'exploitation	24
7.14	Résultat financier	24
7.15	Résultat exceptionnel	25
7.16	Impôt sur les bénéfices	25
7.16.1	Analyse de l'impôt sur les bénéfices	25
7.16.2	Preuve d'impôt	26
7.17	Effectif salarié	26
8	Autres informations	27
8.1	Informations sectorielles	27
8.2	Événements postérieurs à la clôture	27
8.3	Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction	27

1 Bilan consolidé

ACTIF	30/09/19	30/09/18	Note n°	PASSIF	30/09/19	30/09/18	Note n°
Actif immobilisé	101 106	107 057		Capitaux propres (Part du groupe)	99 367	93 708	7.7.2
Ecarts d'acquisition & fonds commerciaux	4 928	5 024	4.2.2 & 7.1	Capital	40	40	7.7.2
Immobilisations incorporelles	1 505	1 530		Primes			
Immobilisations corporelles	94 396	100 176	7.2	Réserves	90 069	83 437	
Immobilisations financières	278	327	7.3	Résultat consolidé	9 258	10 231	
Titres mis en équivalence				Autres			
Actif circulant	66 938	61 480		Intérêts minoritaires	28 382	28 228	
Stocks et en-cours	337	325	7.4	Situation nette de l'ensemble consolidé	127 748	121 936	
Clients et comptes rattachés	9 626	8 157	7.5 & 7.6	Provisions	6 202	6 196	7.8
Autres créances et comptes de régularisation	6 145	8 579					
Valeurs mob. de placement	1	1		Dettes	34 094	40 405	
Disponibilités	50 829	44 417		Emprunts et dettes financières	18 531	21 726	7.10
				Dettes d'exploitation	11 085	12 296	7.11
				Autres dettes et comptes de régularisation	4 478	6 383	7.11
TOTAL	168 044	168 537		TOTAL	168 044	168 537	

2 Compte de résultat consolidé

	30/09/19	30/09/18	Note n°
Chiffre d'affaires	80 639	78 708	8.1
Autres produits d'exploitation	10 567	10 410	
Achats consommés	(17 178)	(15 933)	
Charges de personnel (y compris participation des salariés)	(44 625)	(43 338)	
Autres charges d'exploitation	(11)	(1)	
Impôts et taxes	(5 790)	(5 864)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(4 567)	(4 822)	7.13
Résultat d'exploitation	19 035	19 159	8.1
Charges et produits financiers	(440)	(572)	7.14
Résultat courant des entreprises intégrées	18 595	18 587	
Charges et produits exceptionnels	(889)	(44)	7.15
Impôts sur les résultats	(5 895)	(5 044)	7.16
Résultat net des entreprises intégrées	11 811	13 498	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(96)	(96)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 715	13 402	
Intérêts minoritaires	2 457	3 171	
Résultat net (part du groupe)	9 258	10 231	
Résultat par action (en Euros)	3 703,01	4 092,24	
Résultat dilué par action (en Euros)	3 703,01	4 092,24	

3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

	30/09/19	30/09/18
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	9 258	10 231
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	2 457	3 171
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	4 010	4 522
- Variation des impôts différés	528	(301)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	721	7
- Subventions virées au résultat	0	0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	16 975	17 630
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	156	(1 834)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	17 131	15 796
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(4 394)	(6 159)
Cession d'immobilisations	5 451	2
Incidence des variations de périmètre	1	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 058	(6 157)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(6 100)	(4 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(2 305)	(95)
Encaissements provenant d'emprunts	1 074	87
Remboursements d'emprunts	(4 463)	(4 265)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(11 793)	(8 272)
VARIATION DE TRESORERIE	6 396	1 367
Trésorerie d'ouverture	44 418	43 052
Trésorerie de clôture	50 814	44 418

4 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

4.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe REPOTEL CLINALLIANCE (SA 2I INTER INVESTISSEMENTS) sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, et notamment le règlement CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

4.2 Modalités de consolidation

4.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés du Groupe sont contrôlées exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère 2I INTER INVESTISSEMENTS SA. Elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La liste des sociétés composant le périmètre de consolidation est précisée en notes 5.3 et 5.4.

4.2.2 Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires précédentes, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Complémentairement à ces dispositions, et conformément aux précisions apportées par le règlement ANC n°2015-07, les fonds commerciaux historiquement mis en évidence sont présentés, nets d'intérêts minoritaires, sur une même ligne unique intitulée « Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux ».

Ainsi, les actifs à durée de vie indéterminée restent non amortis alors que l'amortissement des actifs est poursuivi pour l'ensemble des éléments concernés par un tel amortissement.

Les écarts d'acquisition effectivement amortis le sont sur une durée reflétant aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions (écarts amortis sur 10 et 20 ans). Au 30 septembre 2019, ils concernent deux sociétés civiles, ainsi qu'une acquisition de titres complémentaires concernant une société d'exploitation.

4.2.3 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Toutes les SA, SAS et SARL sont intégrées globalement sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 septembre 2019, date de clôture de leurs comptes sociaux. L'exercice est d'une durée de douze mois.

Les SCI sont consolidées sur la base d'une situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 septembre 2019 (douze mois), sauf pour la SCI ANADAV dont les comptes sociaux sont clôturés au 30 septembre de chaque année.

4.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe REPOTEL CLINALLIANCE (SA 2I INTER INVESTISSEMENTS) sont les suivants :

4.3.1 Immobilisations incorporelles

Conformément aux informations mentionnées, en note « 4.2.2 Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition », les fonds commerciaux antérieurement enregistrés en immobilisations incorporelles sont reclassés sur la ligne « Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux », pour leur partie nette d'intérêts minoritaires. Le poste Immobilisations incorporelles est donc constitué des seules immobilisations incorporelles issues de l'exploitation et des autorisations administratives.

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Elles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

4.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes : constructions et agencements des constructions.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie prévue des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées de vie prévue sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements, aménagement des constructions	Linéaire	1 à 50 ans
Agencements, aménagement divers	Linéaire	1 à 15 ans
Matériel industriel	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel et outillage	Linéaire/Dégressif	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 et 4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire/Dégressif	1 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les constructions et les agencements et aménagements des constructions sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

La structure est amortie comptablement sur la durée réelle d'utilisation attendue par l'entreprise et fiscalement sur une durée d'usage du bien dans son ensemble. Le traitement de l'écart est comptabilisé en amortissements dérogatoires au passif du bilan des comptes sociaux. Les amortissements dérogatoires ont été éliminés en consolidation.

4.3.3 Contrats de location financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

4.3.4 Immobilisations financières

Ce poste est principalement composé de dépôts et cautionnements n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

4.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les matières premières et les marchandises sont évaluées suivant la méthode FIFO « premier entré, premier sorti ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

4.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.3.7 Impôts sur les bénéfices

En application du règlement CRC n° 99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Le taux appliqué au 30 septembre 2019 est de 28% contre 28% au 30 septembre 2018.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Il n'y a pas de périmètre d'intégration fiscale au sein du groupe.

4.3.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées pour faire face à des risques prud'homaux et aux demandes de remboursements de soins et de transports payés par la CPAM.

4.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui serait acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est mentionné en engagements hors bilan (voir note 7.12).

4.3.10 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le produit du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) comptabilisé au titre de l'année civile 2018 s'élève à 1 513 K€ et avait fait l'objet d'une provision au 30 septembre 2018 de 1 131 K€. Il a été comptabilisé en diminution des charges de personnel et a été affecté principalement à des efforts en matière d'investissement et de prospection de nouveaux marchés.

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

4.3.11 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes enregistré dans les comptes du groupe au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élève à 91 600 €.

4.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4.3.13 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

5 Périmètre de consolidation

5.1 Activité

Le Groupe REPOTEL CLINALLIANCE (SA 2I INTER INVESTISSEMENTS) exploite des résidences pour personnes âgées, des cliniques médicales et une résidence pour séniors. A ce titre, il perçoit les prestations suivantes :

- Hébergement
- Dépendance
- Soins

La 2I INTER INVESTISSEMENTS SA assure des prestations de management et d'animation du Groupe, ainsi que l'assistance dans le domaine de la gestion administrative, comptable et financière de ses filiales cliniques et maisons de retraite.

Les SCI ont pour activité la gestion et l'administration des immeubles dans lesquels sont exploitées les cliniques et les maisons de retraite.

5.2 Faits caractéristiques de l'exercice

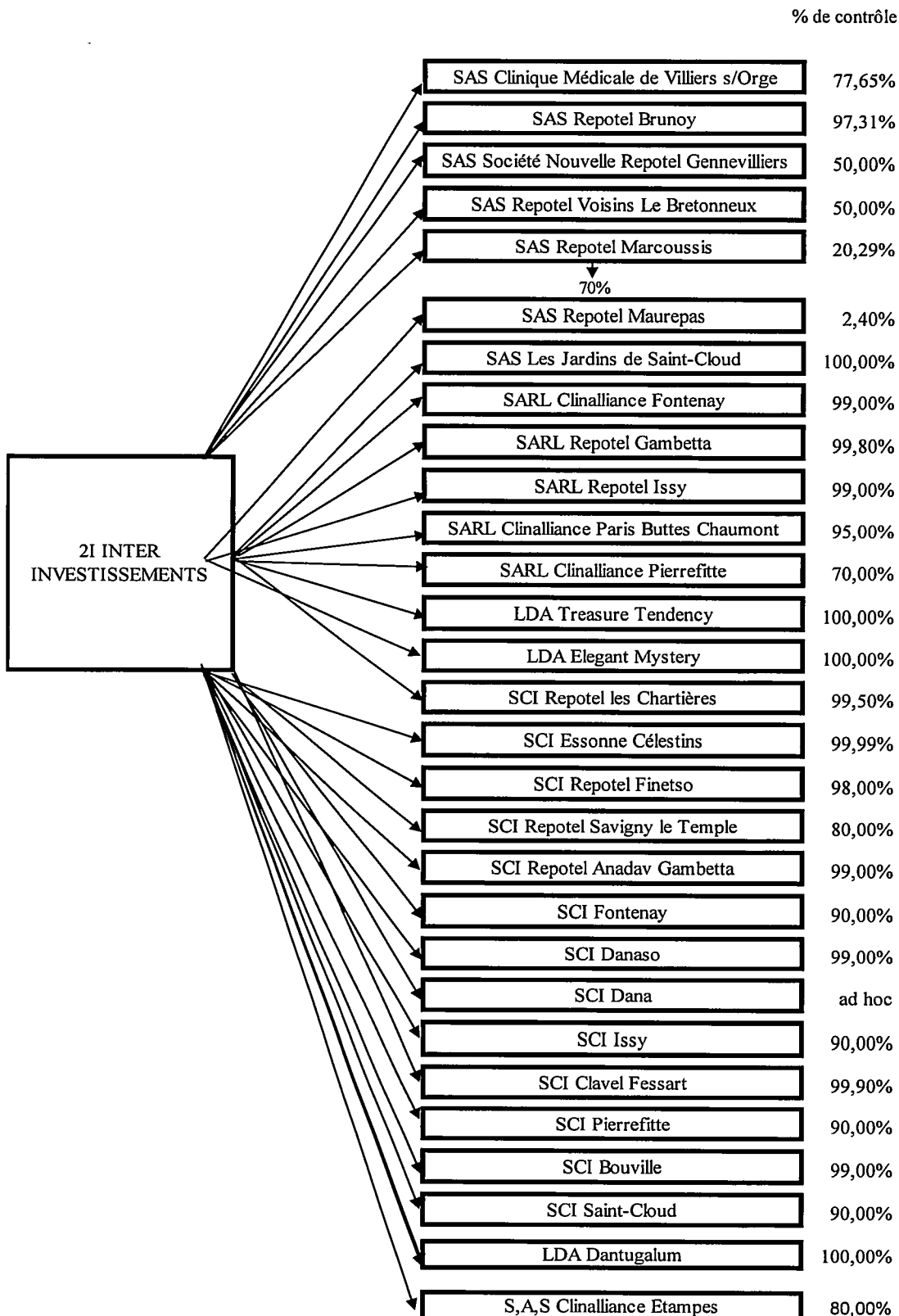
La stratégie d'extension des établissements existants a connu une phase active au cours de l'exercice.

Le groupe travaille également à l'ouverture d'un nouvel établissement à Etampes.

Par ailleurs, les opérations de diversification au Portugal sont en cours de développement.

5.3 Organigramme au 30 septembre 2019

La 2I INTER INVESTISSEMENTS SA détient directement ou indirectement :



5.4 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de conso 2019	Méthode de conso 2018	%contrôle 2019	%contrôle 2018	% intérêt 2019	% intérêt 2018
SA 2I Inter Investissements	34056084 600032	46 rue de Verdun 91310 Longpont sur Orge	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
SAS Clinique Médicale Villiers s/Orge	96520104 900016	43 rue de Verdun 91700 Villiers sur Orge	Intégration globale	Intégration globale	77,65%	77,65%	77,65%	77,65%
SAS Repotel Brunoy	32935031 800013	3 rue Godeaux 91800 Brunoy	Intégration globale	Intégration globale	97,31%	97,31%	97,31%	97,31%
SAS Société Nouvelle Repotel Gennevilliers	47759901 300018	47-49 rue du Pont d'Argenteuil 92230 Gennevilliers	Intégration globale	Intégration globale	50%	50%	50%	50%
SAS Repotel Voisins Le Bretonneux	47787831 800013	38 rue aux Fleurs 78960 Voisins le Bretonneux	Intégration globale	Intégration globale	50%	50%	50%	50%
SAS Repotel Marcoussis	30380402 500011	rue Moutard Martin 91460 Marcoussis	Intégration globale	Intégration globale	20,29%	20,29%	20,29%	20,29%
SAS Repotel Maurepas	33834442 700012	Square de la Puysaye 78310 Maurepas	Intégration globale	Intégration globale	2,4%	2,4%	16,60%	16,60%
SAS Les Jardins de Saint-Cloud	82084504 800017	43 avenue de Verdun 91700 Villiers sur Orge	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SARL Clinalliance Fontenay	42368782 100029	19 rue du Maréchal Gallieni 92260 Fontenay aux Roses	Intégration globale	Intégration globale	99%	99%	99%	99%
SARL Repotel Gambetta	41989784 800026	161 à 163 avenue Gambetta 75020 Paris	Intégration globale	Intégration globale	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%
SARL Repotel Issy	44058349 000022	23 avenue Jean Jaurès 92130 Issy les Moulineaux	Intégration globale	Intégration globale	99%	99%	99%	99%
SARL Clinalliance Paris Buttes Chaumont	44163740 200021	39 rue Fessart 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	95%	95%	95%	95%
SARL Clinalliance Pierrefitte	45123347 200021	32 avenue Victor Hugo 93380 Pierrefitte sur Seine	Intégration globale	Intégration globale	70%	70%	70%	70%
LDA Treasure Tendency	513712 011	5 rue Tomas Da Fonseca 1600-209 Lisbonne	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
LDA Elegant Mystery	513904 441	5 rue Tomas Da Fonseca 1600-209 Lisbonne	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de conso 2019	Méthode de conso 2018	% contrôle 2019	% contrôle 2018	% intérêt 2019	% intérêt 2018
SCI Repotel les Chartières	33229116 000015	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	99,50%	99,50%	99,50%	99,50%
SCI Essonne Célestins	43119726 800011	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
SCI Repotel Finetso	33169299 600019	La Côtière 91150 Boutervilliers	Intégration globale	Intégration globale	98%	98%	98%	98%
SCI Repotel Savigny le Temple	40795683 800012	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	80%	80%	80%	80%
SCI Repotel Anadav Gambetta	41953529 900012	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	99%	99%	99%	99%
SCI Fontenay	42443734 100011	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	90%	90%	90%	90%
SCI Danaso	41502363 900016	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	99%	99%	99%	99%
SCI Dana ¹	43332657 600017	46 rue de Verdun 91310 Longpont s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	0% ad hoc	0% ad hoc	0% ad hoc	0% ad hoc
SCI Issy	44137714 000013	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	90%	90%	90%	90%
SCI Clavel Fessart	4333288 0400011	46 rue de Verdun 91310 Longpont s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%
SCI Pierrefitte	47794070 400018	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	90%	90%	90%	90%
SCI Bouville	51750644 000018	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	99%	99%	99%	99%
SCI Saint-Cloud	5318207 0200011	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	90%	90%	90%	90%
LDA Dantugalum	513948 953	5 rue Tomas Da Fonseca 1600-209 Lisbonne	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Clinalliance Etampes	85150844 000019	43 rue de Verdun 91700 Villiers s/ Orge	Intégration globale	Intégration globale	80%		80%	

¹ La SCI Dana, dont le groupe ne détient aucun titre, fait l'objet d'une consolidation par intégration globale. Ce traitement est conforme aux dispositions réglementaires relatives aux entités « ad hoc ».

6 Comparabilité des comptes

6.1 Changement comptable

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

6.2 Variation de périmètre

Création d'une nouvelle entité au cours de l'exercice : la SAS Clinalliance Etampes.

6.3 Variation des investissements

Le Groupe REPOTEL CLINALLIANCE (SA 2I INTER INVESTISSEMENTS) continue de développer ses investissements : l'augmentation des immobilisations brutes s'élève à 4 786 K€ en 2019 contre 6 203 K€ en 2018 (voir notes 7.2 & 7.1).

7 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

7.1 Immobilisations incorporelles & Ecart d'acquisition

	30/09/18	Augment.	Diminution	Comptes à comptes	30/09/19
Valeurs brutes					
Ecart d'acquisition & fonds commerciaux	6 963				6 963
Concessions, brevets, licences	272	50	(14)		308
Autorisations d'exploiter des lits médicalisés	3 749				3 749
Autres immobilisations incorporelles	1 447				1 447
Avances et acomptes	51			(51)	0
Total	12 482	50	(14)	(51)	12 467
Amortissements					
Ecart d'acquisition & fonds commerciaux	1 940	(96)			(2 036)
Concessions, brevets, licences	(245)	(20)	(14)		(251)
Autorisations d'exploiter des lits médicalisés	(3 744)	(4)			(3 749)
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Total	(5 929)	(120)	(14)		(6 036)
Valeurs nettes					
Ecart d'acquisition & fonds commerciaux	5 024	(96)			4 928
Concessions, brevets, licences	27	30			57
Autorisations d'exploiter des lits médicalisés	4	(4)			0
Autres immobilisations incorporelles	1 447				1 447
Avances et acomptes	51			(51)	0
Total	6 554	(70)	0	(51)	6 432

7.2 Immobilisations corporelles

	30/09/18	Augmentation	Diminution	Comptes à comptes	30/09/19
Valeurs brutes					
Terrains	17 282		(1 927)		15 355
Constructions	124 590	1 115	(4 518)	20	121 208
Installations techniques, mat. & out.	3 962	188	(68)	(43)	4 040
Autres immobilisations corporelles	13 616	1 367	(85)	49	14 947
Immobilisations corporelles en cours ²	5 007	1 933		(27)	6 912
Avances et acomptes		133		51	184
Total	164 457	4 736	(6 597)	50	162 645
Amortissements					
Terrains					
Constructions	(50 414)	(3 324)	233		(53 505)
Installations techniques, mat. & out.	(3 318)	(216)	67		(3 467)
Autres immobilisations corporelles	(10 549)	(811)	84		(11 276)
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	(64 281)	(4 351)	383		(68 249)
Valeurs nettes					
Terrains	17 282		(1 927)		15 355
Constructions	74 176	(2 209)	(4 285)	20	67 703
Installations techniques, mat. & out.	644	(28)	(1)	(43)	573
Autres immobilisations corporelles	3 067	556	(1)	49	3 670
Immobilisations corporelles en cours	5 007	1 933	0	(27)	6 912
Avances et acomptes		133	0	51	184
Total	100 176	385	(6 214)	50	94 397

² L'augmentation des « immobilisations corporelles en cours » correspond principalement :

- aux travaux dans la SA Holding 2I pour 636 K€ relatifs à l'établissement stable de Lisbonne qui les portent ainsi à 5 133 K€ ;
- aux travaux dans la SCI Fontenay pour 1 105 K€ qui les portent ainsi à 1 523 K€.

7.3 Immobilisations financières

	30/09/18	Augment.	Diminut.	30/09/19
Valeurs brutes				
Autres titres immobilisés	62			62
Dépôts et cautionnements	6			6
Dépôts de garantie	259			259
Total	327			327
Dépréciations				
Autres titres immobilisés	0	(50)		(50)
Dépôts et cautionnements				
Dépôts de garantie				
Total	0	(50)		(50)
Valeurs nettes				
Autres titres immobilisés	62	(50)		12
Dépôts et cautionnements	6			6
Dépôts de garantie	259			259
Total	327	(50)		277

7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours concernent quasi exclusivement des produits hygiéniques et d'entretien.

	30/09/18	Augment.	Diminut.	30/09/19
Valeurs brutes et nettes				
Matières premières	279	13		293
Marchandises	46		(1)	45
Total	325	13	(1)	337

7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes	30/09/18	30/09/19	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	102	150	150	
Clients et comptes rattachés	8 671	10 144	10 144	
Créances fiscales	3 281	2 736	2 736	
Débiteurs divers	3 174	961	961	
Créances fiscales IS	1 698	1 909	1 909	
Charges constatées d'avance	206	240	240	
Impôt différé actif	119	148	148	
Total	17 250	16 288	16 288	

7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

	30/09/18	Dotations	Reprises	30/09/19
Clients et comptes rattachés	514	150	(146)	518
Total	514	150	(146)	518

7.7 Capitaux propres

7.7.1 Composition du capital social

Aucune modification du capital social de la société consolidante n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019. Le capital social se compose de 2 500 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

7.7.2 Variation des capitaux propres - Part du groupe

La variation des capitaux propres - part du groupe - peut être décomposée de la manière suivante :

	Capital	Réserves légalés	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres Part du groupe
Situation à la clôture 30/09/18	40	4	15 276	67 148	1 009	10 231	93 708
Affectation résultat 2018				8 082	2 149	(10 231)	0
Distribution dividendes			(450)		(3 150)		(3 600)
Résultat exercice 2019						9 258	9 258
Situation à la clôture 30/09/19	40	4	14 826	75 230	8	9 258	99 366

7.8 Provisions

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

	30/09/18	Augmentation	Diminution	30/09/19
Autres provisions pour risques & charges	1 262	144	(697)	709
Provisions impôts différés passif	4 934	558		5 493
Total	6 196	702	(697)	6 202

Les autres provisions pour risques et charges concernent notamment les contentieux prud'homaux (ils intègrent les passifs possibles ayant fait l'objet d'une assignation) ainsi que les demandes de remboursements de soins et de transports payés par la CPAM.

7.9 Impôts différés

La prise en compte au 30 septembre 2019 d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	IDA	IDP
Solde au 30 septembre 2018	118	(4 934)
- Incidence résultat	25	(553)
- Incidence réserves		
- Compensation IDA/IDP	5	(5)
Solde au 30 septembre 2019	148	(5 493)

Ils s'analysent comme suit :

Impôt différé actif	30/09/18	Variation	Compensation IDA/IDP	30/09/19
Contribution à l'effort construction	50	1		50
Participation des salariés	130	23		154
Activation des déficits reportables	179	(1)		178
Location financement		2		2
Compensation IDA/IDP par entité fiscale	(241)		5	(236)
Total	118	25	5	148

Impôt différé passif	30/09/18	Variation	Compensation IDA/IDP	30/09/19
Frais d'acquisition des immobilisations	170	(144)		26
Locations financement	2 043	255		2 298
Dépréciation de compte courant intra-groupe	475	265		740
Provisions réglementées	1 413	134		1 548
Fiscalité SCI transparentes	1 077	43		1 120
Compensation IDA/IDP par entité fiscale	(244)		5	(239)
Total	4 934	553	5	5 493

7.10 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	30/09/18	30/09/19	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 123	15 273	2 964	9 021	3 288
Emprunts en crédit bail	2 911	1 522	1 398	35	90
Dettes financières diverses	1 692	1 719	1 719		
Concours bancaires courants		16	16		
Total emprunts et dettes financières	21 726	18 531	6 097	9 056	3 378

7.11 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

	30/09/18	30/09/19	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	3 027	2 821	2 821		
Avances et acomptes reçus sur commande	19	14	14		
Dettes sociales	7 486	6 582	6 582		
Dettes fiscales	1 764	1 669	1 669		
Fournisseurs d'immobilisations	119	334	334		
Comptes courants créditeurs	2 578	35	35		
Dettes fiscales (IS)	126	26	26		
Dettes diverses	1 413	1 828	1 828		
Produits constatés d'avance	2 146	2 256	2 256		
Total autres passifs à court terme	18 679	15 563	15 563		

7.12 Engagements hors bilan

Les engagements donnés peuvent être détaillés comme suit :

Engagements	30/09/19	30/09/18
Intérêts sur emprunts (y compris crédit-bail)	858	1 162
Indemnités de fin de carrière (IFC)	980	818
Total engagements donnés	1 838	1 980

L'engagement hors bilan des IFC a été calculé selon la méthode rétrospective prorata temporis avec un taux d'actualisation de 0,77% et un taux d'augmentation des salaires de 2%.

7.13 Amortissements et provisions d'exploitation

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Reprises de provisions d'exploitation	843	437
Total reprises d'amortissements et de provisions	843	437
Dotations aux amortissements d'exploitation	(3 742)	(4 020)
Dotations aux amortissements sur retraitement des frais d'acquisition	(14)	(14)
Dotations aux amortissements d'exploitation retraitement CB	(661)	(637)
Dotations aux provisions d'exploitation	(150)	(151)
Total dotations aux amortissements et aux provisions	(4 567)	(4 822)

7.14 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits financiers		
Revenus des autres créances et VMP		
Autres produits financiers	1	5
Total	1	5
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	(391)	(577)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(50)	
Total	(441)	(577)
Résultat financier	(440)	(572)

7.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4	18
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Subventions virées au résultat		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	5 451	2
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels	0	41
Reprises de provisions et transferts de charges		
Total	5 456	60
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(28)	(19)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	(6 172)	(8)
- Sur cession de titres consolidés		
Autres charges exceptionnelles		
Dotations exceptionnelles aux provisions	(144)	(77)
Total	(6 344)	(104)
Résultat exceptionnel	(889)	(44)

7.16 Impôt sur les bénéfices

7.16.1 Analyse de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôt exigible	5 366	5 345
Charge (produits) d'impôts différés	528	(301)
Total	5 895	5 044

7.16.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2019
Résultat net des sociétés intégrées	11 715
Impôts sur les résultats fiscaux au taux de 33,33%	(5 366)
Impôts différés latents au taux de 28%	(528)
Charge d'impôt sur les résultats consolidés	(5 895)
Résultat avant impôts	17 610
Impôt théorique au taux en vigueur au taux de 33,33%	(5 870)
Différence d'impôt	(25)

Analyse de cette différence d'impôt	Exercice 2019
Crédits d'impôt (33,33%)	218
Décalages permanents (33,33%)	(152)
Pertes de filiales fiscalement déficitaires (33,33%)	(561)
Amortissement de l'écart d'acquisition (33,33%)	(32)
Différences de taux	503
Total	(25)
Différence nette	0

7.17 Effectif salarié

Il se décompose comme suit :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Cadres et équivalents	85	85
Employés	926	907
Total	1 011	992

8 Autres informations

8.1 Informations sectorielles

Secteurs d'activité	CA : Palier Secteur	CA Conso : avec Clients Hors-Gruppe	REX Consolidé	Immo. incorporelles & EA en net	Immo. corporelles en net
CLINIQUES					
Exercice 2018	53 390	53 234	4 619	4 559	2 901
Exercice 2019	54 492	54 403	4 302	4 565	2 967
MAISONS DE RETRAITE					
Exercice 2018	25 412	25 412	7 100	1 672	4 602
Exercice 2019	26 169	26 169	7 007	1 638	5 049
SCI & AUTRES					
Exercice 2018	17 318	62	7 523	323	70 832
Exercice 2019	17 269	67	8 017	230	64 490
PORTUGAL					
Exercice 2018	0	0	(83)	0	21 841
Exercice 2019	0	0	(290)	0	21 890
ELIMINATIONS INTRA-GROUPE					
Exercice 2018	(17 412)				
Exercice 2019	(17 292)				
TOTAL CONSO					
Exercice 2018	78 708	78 708	19 159	6 554	100 176
Exercice 2019	80 639	80 639	19 035	6 432	94 396

8.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant

8.3 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information aboutirait à communiquer un montant individuel.